



Compromis de vente - delai depassé

Par **anthival**, le **03/09/2010** à **13:01**

Bonjour,

je suis propriétaire d un appartement que j ai mis en vente en agence, celle ci m a trouve un acheteur et j ai donc signé un compromis de vente sans clause de credit, l acheteur le payant cash.

quelques jours avant la fin de la date limite du compromis et n ayant aucune nouvelle de personne (agence, acheteur, et notaires) j ai appelé mon notaire qui m a dit de ne pas m inquieter tout allait etre regle en temps et en heures et qu elle allait prendre contact avec le notaire de l acheteur ... j ai donc continue a attendre.

La veille de la fameuse date butoire , j ai re- rappelé mon notaire, celle ci m a dit qu elle n avait pas de nouvelle du notaire de la partie adverse et qu elle m appelait pour me tenir au courant.

Aujourd hui on est le lendemain de la date limite et je n ai toujours pas de nouvelle, que puis je faire, puis je demander en dedommagement le depot de garantie, dois je annuler la vente ou signer un nouveau compromis.

merci d avance de m aider

cordialement